L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 30 NOVEMBRE 1880.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPÉRA.

MARDI SOIR, 30 NOVEMBRE 1880
Quatorzième Soirée de Souscription

FAUST.

Grand Opéra en 5 actes et 10 tableaux, Paroles de J. Barbier et de M. Carré, Musique de Gounod.

Nouveaux décors par M. Philastre.

Faust .... MM. TOURNIÉ
Méphistophélès .... FEITLINGER
Valentin .... MAUGÉ
Wagner .... MUSSY
Marguerite .... Mme E. AMBRE
Siebel .... Mlle J. PILLIARD
Marthe .... Mme E. LABLACHE

Dans le 2d acte—Grande Valse, par le Corps de Ballet.
Dans le 4e acte—Grand Ballet de Valpurgis, par Mlles HENNACART, LA BELLA, GOSSI et le Corps de Ballet.
Les Ballets sous la direction de M. Maxilier.
CHEF D'ORCHESTRE .... M. MOMAS.

MERCREDI.

RELACHE.

JEUDI SOIR, 2 DECEMBRE.

LES HUGUENOTS.

VENDREDI, 3 DECEMBRE.

SOIRÉE EXTRA.

SI J'ETAIS ROI.

30 nov—

Jardin de Wenger

11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.

Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINEE.
Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.
10 oct—6m

TAILLEURS.

A. F. WEBER,

LE TAILLEUR FASHIONABLE bien connu,

A transféré son magasin du No 134 de la rue du Canal au
No 133 de la rue de la Commune, entre St. Charles et Carondelet. 1er oct—3m.

1880 1881
AUTOMNE ET HIVER

Léon Godchaux,

81 & 83 RUE CANAL,

Annonce respectueusement à ses clients et au public en général

Que son assortiment de Linge D'AUTOMNE ET D'HIVER,

Articles de toilette et de chapeaux est complet et qu'il en sera ainsi pendant toute la saison.

Des nouveautés en fait de coupe et de fabrique sont constamment ajoutées. Notre stock comprend toutes les qualités de marchandises.

Habillements pour Jeunes Gens, Garçons et Enfants

En grande variété, sur lesquels nous appelons l'attention spéciale.
Dans notre département de linge fait sous la direction habile de deux coupeurs expérimentés on trouvera les derniers genres de modes étrangères et du pays, lequel département est sans égal pour la variété, l'élégance de notre assortiment complet. 9 nov—D Mar J

A. GONTHIER,

Marchand-Tailleur, No 19 Passage de la Bourse.

J'ANNONCE respectueusement à mes amis et au public en général que j'ai ouvert un établissement de tailleur à l'adresse ci-dessus et je suis prêt à faire des vêtements sur mesure à des prix excessivement minimes.
Ayant une grande expérience dans la coupe des vêtements, je puis garantir de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.
Tout ordre sera promptement exécuté.
12 sept—1an A. GONTHIER.

JOS. BRANDNER,

Marchand-Tailleur.
34 ...... RUE BOURBON 34

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
26oct—3m

Pensions Restaurants &c.

RESTAURANT VICTOR.

31 ...... RUE BOURBON 31
ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

Grande réduction sur le prix des vins.

Champagne des meilleurs crûs, 3 piastres la bouteille.
Château PAPE CLÉMENT $2
Château KEREWAN $2

Réduction proportionnelle dans les prix des autres marques.
31 oct—1m

PENSION PRIVÉE,

123 ...... RUE ROYALE 123
Entre St-Louis et Toulouse, Nlle-Orléans.

MADAME TRAPOLIN prévient sa nombreuse clientèle ainsi que les voyageurs, que rien n'a été épargné pour faire de sa maison une des plus confortables de la ville, autant par l'élégance de ses appartements que par le service de sa table. Les voyageurs désirant trouver un chez soi, ne doivent pas manquer de visiter cet établissement qui se trouve au centre du commerce.
Les prix sont des plus modérés.
On sollicite le patronage des personnes de la campagne. 31 août—au 22 déc.

Avis spécial.—Transfert.

John's Restaurant

A été transféré au No 182 de la rue du Canal, presqu'en face du Théâtre du Grand Opéra, où JOHN STRENNA, propriétaire, sera heureux de voir ses vieux amis et tous les visiteurs.
6 nov—1m

CLAIRVOYANCE.

CLAIRVOYANCE et seconde vue mises au service du public pour la découverte de mystères cachés, d'amis absents, de biens volés ou perdus, pour la pacification des troubles de famille et la réunion d'amis longtemps séparés. Si on ne donne toute la satisfaction désirable, on ne se fait pas payer. S'adresser de 9 h. du matin à 9 h. du soir, au No 157 rue Carondelet.
21 nov—1m

Fabricants de sucre et Brasseurs.

1851 ...... BONNABEL 1880

BI-SULFITE DE CHAUX

VINGT-NEUF ANNÉES consécutives de succès ont établi sans conteste la supériorité du Bi-Sulfite de Chaux de Bonnabel sur tous les antiseptiques et agents de défécation et de décoloration qui aient jamais été employés dans le traitement des JUS DE CANNE. Tous les brasseurs du nord et de l'ouest font également usage du bi-sulfite.
Demandez les circulaires accompagnées de renseignements à
H. BONNABEL,
5oct—2m 37 rue North-Peters

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP, 34.
27mai—1j

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Engagement limité — Huit soirées et deux matinées—commençant
DIMANCHE, 28 NOVEMBRE.
Amusements des jours de fête.

La grande troupe de pantomime de

HUMPTY DUMPTY

DE ABBEY ET TYROLEAN WARBLERS.

La troupe de Pantomime la plus complète qui ait jamais voyagé. Grands Arlequinade Double. Robert Fraser et James S. Maffitt, Paillasses. Julian Martinetti et J. Léon, Pantalon. La célèbre famille Martinetti (anciennement des Ravels) Julian Martinetti, Albert Martinetti, Pauline Martinetti et Belle Gabrielle dans ses Poses et ses exercices de Gymnase. Valjean, le Jongleur Egyptien, dans ses merveilleux tours d'oiseaux et de jonglerie. Rajades, le Royal Staircase Band, sur des Echasses. (Dix personnes).
La véritable Bande de Tyrolean Warblers, (quatre femmes et deux hommes) venus spécialement en ce pays pour cette Organisation, dans le r Mountain Warblings et leurs actes sur des Instruments.
La magnifique mise en scène et les tours nouveaux, la grande scène de Transformation et autres nouveautés préparées pour le Booth's Theatre, de New York, pour cet engagement, ont été expédiés directement pour la Nlle-Orléans.
Lundi, 6 décembre—Pour six soirées et deux matinées—Compagnie Théâtrale de Madison Square dans le grand drame de l'époque
HAZEL KIRK.
28 nov—

PIANOS.

En choisissant un instrument pour votre famille, soyez certain de vous en procurer un qui résistera au climat et qui, en outre, réunira tous les avantages et vous donnera parfaite satisfaction. Cherchez aussi à acheter à aussi bas prix que possible le meilleur instrument qui se puisse trouver. Arriver à combiner toutes ces conditions est chose simple: Achetez d'une maison dont la réputation est établie, dont la garantie a de la valeur et où en tout temps on trouve les pianos les plus célèbres.
Le Grunewald Hall est connu dans tout le pays comme le premier magasin de musique, le Quartier-Général des plus beaux pianos et orgues fabriqués du monde et aussi, ayant la réputation de vendre aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles. N'hésitez pas à vous y rendre; les immenses entrepôts sont remplis de pianos de tous genres des célèbres fabriques Steinway, Knabe, Weber, Fischer et des vieux favoris, les pianos renommés dans le monde entier.

Pleyel, Wolff & Co,

DE PARIS,

connus ici depuis plus de cinquante ans et n'ayant pas de supérieurs pour leurs sons brillants nobles, leur élasticité de touche et d'action, leur durée sans rivale dans notre climat. Les nouveaux genres qui viennent d'être reçus, sont dans des cadres en fer, une excellente amélioration à leur nombreuses qualités musicales et mécaniques. Prix plus réduits et conditions plus faciles que jamais. Soyez sûr de vous adresser à moi quand vous aurez besoin d'un bon piano et d'un bon orgue. Pleine satisfaction garantie. Vieux pianos achetés ou pris en échange de neufs. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,

GRUNEWALL HALL,
De 14 à 22 RUE BARONNE.
19sept—

GRAND DEPOT DE TAPIS ET DE TOILES-CIRÉES.

ELKIN & CO.,

100 RUE DU CANAL.

Tapis Nouveaux dessins avec Bordures	Toiles-cirées anglaises et américaines, Linoleum anglais et américain. Nattes coco, Rotin et Napier. Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin. Cretonnes françaises, et anglaises. Soies crues et jutes. Terreys. Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fenêtres.	Axminster, Moquette et velours. Corps, Bruxelles, et tapisserie do. tapis de In-grain et 3 plis.

Corniches et Cornichez à tringles, derniers genres de franges à boules.

Dessous de tables anglais et américains de toutes les grandeurs	Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleur et de fantaisie.

Articles de tous genre pour tapissiers.
21sept—6m

Importation Directe.

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

INFORMENT respectueusement leurs clients et le public en général, qu'ils viennent de recevoir de Paris, par les vapeurs Teutonia et Montreal, un assortiment vaste et varié de nouveautés en lainages de fantaisie et étoffes à robes en laine et en soie, telles que:

Cachemires brochés,
Etoffes de fantaisie à carreaux,
Draps de poil de chameau,
Costumes brodés français,
—AUSSI—
Leurs importations d'automne ordinaires de Manteaux de draps français, Cachemires et Dolmans de Tunis.
—Ainsi que—
les dernières nouveautés parisiennes en Satins de Lyon, Satins soleil et Satins Merveilleux, Manteaux et Dolmans.
7nov—

Notre nouveau stock de marchandises sèches d'Hiver, en

ROBES ET NOTIONS DE FONDS,
n'a jamais été aussi grand ni aussi complet que cette saison.

En marchandises de fonds, assortiments complets aux chiffres les plus bas. Robes et marchandises de fantaisie — Importées des premières maisons du monde. Notions: un meilleur assortiment ne saurait se trouver ici. La lingerie de dessous pour dames a un département spécial. On y trouve les plus jolis modèles et les plus belles marchandises à 15 pour cent meilleurs marché que les articles faits ici. Tapis américains et importés en grande variété à plus bas prix que dans les maisons qui en font une spécialité. Ces articles ont été achetés par M. B. Croner, des plus célèbres maisons du Nord et d'Europe. Nous garantissons tout ce que nous vendons. Les ordres sont promptement remplis et le travail est bien exécuté.

B. & W. CRONER & CO,

Coin des rues Canal et Bourbon.
31 oct—1 m

Le plus vaste Assortiment

AU SUD DE NEW-YORK.

MOQUETTES. BRUXELLES. INGRAINS.
TOUS LES DERNIERS GENRES, AVEC ET SANS BORDURES.
Rideaux de Dentelle et Stores de fenêtres, articles de tapisserie en grande variété.

A. Brousseau's Son,

17 RUE DE CHARTRES.
Prix convenable à tout le monde.
10oct—

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARÈS a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.
Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.
Les ordres de la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.
2nov—1m—DMarJ

Appareils à Gaz.

NOUS avons un bel assortiment de LUSTRES, GLOBES, LAMPES D'ÉTUDES LUSTRES à TUBES RENTRANTS, BRACKETS, etc. Aussi—POELES CHAUFFÉS au gaz et Poêles en plaqué pour tables de salle à manger. Egalement—Grand choix de CHEMINÉES EN MARBRE, ornées et unies, avec grilles, le tout au plus bas prix.
MANION & AITKEN,
167, rue Baronne.
4 Nov—1mDMJ Successeurs de Allen Hill.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 14 DECEMBRE 1880,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE.

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA AU—

Grand Opera House,

A

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.

—LE—

MARDI, 14 DECEMBRE 1880.

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE M,

UN GROS LOT DE $100,000
UN GROS LOT DE 50,000
UN GROS LOT DE 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

MARDI, 14 DECEMBRE 1880,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 ...... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit 7,500

11,279 Lots s'élevant à $522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans (Lne.)

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de MARDI, 14 Décembre 1880,

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.,
ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York.

N. B.—Toutes les correspondances doivent être faites avec M. A. Dauphin comme ci-dessus. Dans tous les cas les BILLETS mêmes sont envoyés, mais jamais des circulaires offrant des certificats ou autre chose à la place. Tout individu proposant ou offrant quoique ce soit par circulaire ou autrement, à son compte, ou au nom de la Compagnie, est un fumiste.

Dentistes.

Dr E. BURGUNDER, Dentiste,
258 .... Chartres 258
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts, pièces aurification et plombage de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an. dim. mar jeu.

JOSEPH BAUER, DENTISTE,

180 - - - Esplanade - - - 180
Près Remparts.
31mai—1an D Ma J

Le Dr J. A. DeHART,

Dentiste —161 Canal à côté du magasin de dry goods de D. H. Holmes.
A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public qu'il vient d'améliorer le local qu'il occupe. Ses salles d'opérations et son laboratoire sont maintenant beaucoup plus vastes. Il applique tous les perfectionnements introduits récemment dans son art et à des prix aussi réduits que ceux d'aucun autre dentiste de premier ordre. N. B.—On me trouvera, pendant l'hiver, d'une manière permanente à l'adresse ci dessus. 23 nov—1an

Pas de Photographies sur la porte,

JAS. S. KNAPP, D. D. S.

15 ...... RUE BARONNE 15
PRÈS CANAL.
TRAVAUX D'ORIFICATION, beaux et durables; DENTS MALADES conservées; DENTS mal enchassées mises DROITES; GENCIVES MALADES traitées et guéries, EXTRACTION des DENTS sans souffrance.
DENTS ARTIFICIELLES.
Les meilleures qui se fassent, travaux de dentiste IMPARFAITEMENT exécutés, rendus PARFAITS et SATISFACTION ASSURÉE.
12nov—3m

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après le [illegible] angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

AVIS.

LE Dr GEORGE P. MALONEY informe respectueusement ses nombreux amis et clients qu'il n'a pas de succursale en cette ville, mais qu'ils peuvent le trouver à toute heure à son quartier-général qu'il occupe depuis nombre d'années.
N. B. — Les opérations dentaires de première classe, comprenant toutes les dernières améliorations de l'art, sont exécutées à moitié des prix généralement demandés. Tous les anesthésiques sûrs en usage par la profession de médecine sont administrés pour l'extraction des dents. Afin d'être agréable aux personnes ayant besoin de travaux dentaires mécaniques faits en peu de temps, je me sais assuré les services d'un des professeurs les plus compétents dans la profession au Sud, pour m'aider.
Respectueusement,
GEORGE P. MALONEY, D. D. S.
Nlle-Orléans, salons, 150 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne. 12 sept—

EXCELSIOR.

Dr. J. H. MALONEY, Dentiste,

SALONS: 110 rue du Canal, près St-Charles, et coin des rues Joséphine et Camp. Jolies Dents artificielles faites à moitié meilleur marché qu'ailleurs. Orification des dents sans douleur, travail garanti comme excellence, extraction des dents sans souffrance. Consultez vos intérêts en allant examiner les spécimens de son travail et les médailles qu'ils lui ont valués. Vieux râteliers acceptés en échange ou comme paiement partiel de neufs. Travail exécuté à très bas prix. Ne vous trompez pas d'adresse.
9sept—1an

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE,

190 - - - DAUPHINE - - - 19
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880

Charbons! Charbons!

L. O. DESFORGES, Nlle Orléans. H. J. MONTAGNET, Nlle Orléans. JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg.

Grand Lake Coal

COMPANY.)

DESFORGES, MONTAGNET & CO.,

Marchands en gros et en détail de Charbons

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

Bateaux à vapeur, Fabriques, Presses, Planteurs, Familles approvisionnés aux prix les plus réduits du marché.
CHARBON en car, pour expédition.

Chantiers: 1er, rue Levée, entre Port et St. Ferdinand; 2me, rue Levée, vis-à-vis la rue Mandeville; 3me, rue Levée entre Henderson et Robin.

AGENTS POUR LE BAYOU SARA COAL DEPOT
BUREAU
Coin des rues Gravier et Carondelet
Nlle Orléans, Louisiane.
1er août—6m

Charbon. Charbon.

COAL PITTSBURG — pour usage de famille.
CANNEL DE LA VIRGINIE—pour usage de famille.
ANTHRACITE—en gros morceaux pour fonderie
ANTHRACITE—en petits morceaux pour restaurants et famille
ANTHRACITE—en morceaux pour brûler dans des poêles.
ANTHRACITE—en morceaux (chestnuts) pour brûler dans des poêles.
Le tout vendu aux plus bas prix du marché par
W. G. COYLE & CO.
27 oct—1m 33 rue Carondelet

Taxes de ville arriérées avant le 1er janvier 1881.

L'ATTENTION DU CONTRIBUABLE qui doit à la ville des taxes arriérées avant le 1er Janvier 1879, est appelée sur l'acte [illegible] des ordonnances diverses de la Constitution qui porte:
"Dans le cas où le principal de la dite taxe n'est pas payé vers le 1er janvier 1881, l'intérêt, les pénalités, le coût, les honoraires et les frais précédemment supprimés, seront réclamés de nouveau et pèseront sur la propriété sujette à la taxe, et la dite propriété sera alors vendue de la façon prescrite par la loi, et les titres de l'acquéreur seront valides et complets.
Moins de soixante jours sont laissés aux délinquants qui pourront se prévaloir des dispositions de l'article précité.
ALF. H. ISAACSON,
7 novau 31déc Administrateur des Finances.

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales. Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
9mai—1an LEONORA FASS

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie Jean-Marie	Harent Pierre Jacques Delphin
Alluin Pierre	Ilrig Mme
Anaïs F	Jarrias François
Allemand Louis	Juven Eugène
Angammarre Eugène	Krepper Michel
Arzarcq	Lacroix Pierre Paul
Astugue Bernard	Leblanc Auguste
Bordes Alexandre, François et Mariette	Labansat Mathieu
Burthe Mme Veuve George	Legros Mr
Butler Mme Vve	Leronge Alphonse
Bessy Charles	Levie née Félix
Bistes Jean	Le Vendre ou Le Veindre Jean Mathurin
Brunet Adrien	Lefevre Mr
Bourgeois Marguerite	Lancelot Mme Jean Marie
Bonneville Marcelin	Lefevre P
Bochud Jules Gustave	Laurent Germain et Emile
Berdalay Joseph	
Mettinger Mr	Le Stum Yves Marie
Bourrier Mme Vve	Lacase Jean
Corvaisier Joseph	Labitte Mme Vve
Courtiade Eugène	Lefevre Désiré
Chiapella A	Lavery Francisque
Chauveau Louis	Lussan Dominique
Castagnon Paul	Muller William
Cencier Alexandre	Marillier
Colladant Jacques	Marcel Joseph
Connétrat-Saint Pierre	Muguier Joseph
Chatelain Mme, née Catherine Jardin	Masere Louis
Casaubon Mme Vve	Moirand Mme de
Clunet Ernest	Meyblel Jean
Deron Luc Thérèse Henri	Maistre Pierre
Dornier J V	Narbot Jean Marie
Dupuget Marie	Ostalier Charles
Durmure Joseph François	Pères Dominique
Dufaut J	Poivet André
Dallery Claudius	Picart Mme Vve, née Louise Parizot
Danolel Mme	Penat Pierre
Dornier Jules Victor	Pretsach Albert
Frarier Jean Michel	Poloain Victor François Jean
Flachard Emile	Pésé Adolphe
Forstall's Sons	Perpant Ernest Michel
Page Louis	Poirson Philippe Ernest
Flouch Mme Charles	Rocques Jean-Baptiste
Fabelier Mme Vve	Rougeau Ambroise
Ferran Jean	Rousseau Louis
Galinier Mr	Rougouffre Auguste
Godin Charles	Rolland Edouard
Gouffe Mr	Schmutz Mr
Guiraud Mme Vve Joseph	Farrat Mme Vve Célestin
Herbert Louis	Semis Mr
Hery Martin	Tristani Mr

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,
Le 9 octobre 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE
9 oct—

JOHN R. LEGIER,

Notaire,
No 79 Passage de la Bourse,
Entre les rues Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
1er sept—6m DMarV

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

D. A. Altick & Son vs. D. M. Hollingsworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 251. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain jugement en faveur de D. M. Hollingsworth vs. C. Mehle & Co., No 7743 de l'ancienne Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans, pour le montant de $1607 93/100 avec intérêt de 5 0/0 par an, à partir du 9 septembre 1874. $5 50/100 de protêt et frais dans l'affaire rendue le 19 et signée le 24 juin 1875, maintenant le No —— de la Cour Civile de District.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 nov—19,26,30

George J. Friedrichs vs. Valentine Leithman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1036.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Quatre certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville (ci-devant ville de Jefferson, paroisse Jefferson, en cet Etat), désignés par les numéros un et deux, vingt-cinq et vingt-six, du carré d'îlet numéro sept, borné par les rues Magasins, Camp, Bellecastle et Dufossat. Les terrains Nos un et deux mesurent, chacun, trente pieds de face rue des Magasins, sur cent cinq de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain No un formant l'angle des rues Magasins et Bellecastle, et les terrains vingt-cinq et vingt-six ont, chacun, trente-un pieds de face rue Bellecastle, sur cent-cinquante de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant. Cette propriété étant la même que le défendeur ici acquit par achat de Charles Briggs, par acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ci-devant notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1866.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions. Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23nov—23 30 déc7 14 21 24

Gustave Kreihs vs. Mme veuve Catherine Weitzel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1061.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18 décembre 1880, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot numéro cinq de l'îlet sept cent quarante quatre, borné par les rues Espagne, Claiborne, Prosper ou Darbigny et l'avenue Washington, mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent trente-cinq pieds entre lignes parallèles, acquis le 3 décembre 1849 par acte pardevant Bienvenu, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 nov—16 23 30—déc 7.14.18

J. L. Nevers vs C. Carles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 918. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville SAMEDI, 4 décembre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Force, Nouvelle St-Bernard, Libéral et Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet No 48. Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Force sur une profondeur de 100 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Force et Nouvelle Orléans. Le lot No 4 mesure 27 pieds un pouce de face à la rue Force, sur une profondeur de 100 pieds sur la ligne du côté du lot No 3, 101 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté de la rue St Bernard, 47 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond. Le lot No 5 mesure 20 pieds 3 pouces de face à la rue Nouvelle Orléans, 137 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Force, 191 pieds 5 pouces et 3 lignes sur l'autre ligne et 124 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, selon un plan fait par A. de Armas en date du 10 mars 1875, déposé à l'étude de T. Buisson, notaire.
Acquise par le défendant dans cette affaire par achat de la succession John Youenes par acte passé pardevant I. Bo[illegible], notaire, dans cette ville, le 7 octobre 18[illegible] qui se trouve enregistré dans le livre 10[illegible] folio [illegible].
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2nov—2 9 16 23 30—déc 4.

Elmore Dufour, agent vs Julius Bohler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1227—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville VENDREDI, 24 décembre 1880 à midi de la propriété ci dessous décrite à savoir:
Vingt et un terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par l'Avenue Hagan et les rues Conti, Beauregard et Rendon désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois, vingt quatre, vingt cinq et vingt-six et mesurant comme suit, à savoir:
Les terrains Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, chacun trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face sur une profondeur de cent deux pieds, les, de cent deux pieds quatre pouces et sept lignes; les terrains Nos 11, 12 et 13 chacun trente-deux pieds de face à l'Avenue Hagan sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante, trois pieds onze pouces et cinq lignes, sur la rue Nos 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 chacun 30 pieds neuf pouces et cinq lignes de face rue Bienville sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent deux pieds quatre pouces et sept lignes, les terrains Nos 24, 25 et 26, chacun trente deux pieds de face rue Rendon sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes.
2. Et dix terrains situés dans le dit Deuxième District et formant le carré entier borné par l'Avenue Hagan et les rues Promenade Carondelet Conti et Rendon, le dit carré mesure selon un plan de P. A. D'Hémécourt, en date du 23 mars 1876, soixante neuf pieds onze pouces et trois lignes, de face sur l'Avenue Hagan quatre vingt dix pieds, huit pouces et une ligne de face rue Rendon, trois cent huit pieds onze pouces et six lignes de face rue Promenade Carondelet et trois cent sept pieds, onze pouces et deux lignes de face rue Conti.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23, 30, déc 7, 14, 21 et 24.

John L. Sterry vs. Thomas Ward.

ANCIENNE TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans—No 23.708—maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1023—En vertu d'un writ de saisie et vente au Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le faubourg Lafayette, dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot soixante dix neuf, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Soraparu et Philip, selon le plan de Hugh Grant, anciennement voyer de la ville de Lafayette, en date du 2 février 1844 et déposé dans les archives de L. R. Kenny, anciennement notaire dans la Paroisse Jefferson en cet Etat, le dit lot de terre mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles (au pied américain) conforme ment au dit plan.
Etant la même propriété acquise par le défendeur, dans l'affaire ci-dessus par achat de Henry C. Thompson selon acte passé par devant Hugh Madden, anciennement notaire dans cette ville en date du 1er février 1866.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 nov—2,9,16,23,30—déc 4.

James P. Godefroy vs. Félicia Mouton.

ANCIENNE QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 45,756, transféré maintenant à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1316 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en briques à deux étages, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Rempart, Esplanade et Bourgogne, mesurant plus ou moins trente-deux pieds deux pouces de face à la rue Quartier, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds et deux pouces.
Etant la même propriété acquise par la dite Félicia Mouton, par achat de Samuel Depas, par acte pardevant O. DeArmas, notaire en cette ville, en date du 29 décembre 1871, enregistré dans le livre 102, fol. 44 du bureau de transfert de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19, 26, déc 3, 10, 17, 21.

Madame Eliza C. Tracy vs. Lazarus Tische.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 800—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène (anciennement Edward), Annonciation, Terpsichore et Constance, désigné comme lot numéro vingt-six de l'îlet numéro vingt neuf, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, voyer, en date du 3 janvier 1833, déposé comme plan numéro cinq, en l'étude de Jules Mossy, notaire.
Le dit lot mesure vingt sept pieds de face à la rue Melpomène, (anciennement Edward) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes, (au pied anglais) acquis par le défendeur de cette affaire par achat de Mme Joséphine Henderson, femme de John Barkley par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville, en date du 7 juin 1873.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11nov—11,18,25—2,9,14 déc.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Finlay et Thompson vs. John N. Riley et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 936—En vertu d'un writ de fieri facias contre John N. Riley à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 31 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet borné par les Avenues Verret et Atlantique et les rues Lapeyrouse et Socrate, les dits lots mesurent 51' 7" de face à l'Avenue Atlantique, sur une profondeur et façade à la rue Lapeyrouse de 123' 8" plus ou moins, ayant été acquis par le défendeur par acte pardevant A. Hero Jr. notaire, en date d'août 1874.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 nov. 30—déc 7,14 21,28,31.

Emile Mouny vs Edgar Hincks.

ANCIENNE CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9133, maintenant transféré à la Cour Civile de District, No 1328—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 22 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville, et mesurant vingt-cinq pieds six pouces, mesure américaine de face à la dite rue Douane, sur cent six pieds, au pied français de profondeur. La propriété ci dessus décrite fut acquise du défendeur par achat de Mme Thécléde Le Carpentier, veuve de feu Alonzo Morphy et Paul Morphy, Mlle Helena Morphy, Edward Morphy et Mme Malvina Morphy, femme de John D. Sybrandt, les seuls héritiers selon la loi du défunt Alonzo Morphy, comme il est démontré dans un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le vingt neuvième jour de décembre 1850.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 nov—20 27—déc.4,11,18,22.

Mary W. Henderson vs John Salisbury.

ANCIENNE TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26.284, maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1069.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 7 décembre 1880, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Chestnut et Quatrième, le dit lot étant désigné par le No trois de l'îlet numéro soixante dix-sept, borné comme il est ci dessus mentionné. Le dit lot mesure trente pieds six pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent dix pieds et une ligne ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.
Acquis par le défendeur du plaignant de l'affaire ci dessus par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 13 février 1875.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4 11 18 25—déc 2 7

Jean Baptiste Cier vs. Bernard Yerger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 867. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 7 décembre 1880, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le No Dix de l'îlet borné par les rues Morales ou Chartres, Victoire ou Decatur, Mandeville et Espagne.
Selon un plan dressé par C. A. Hedin architecte et ingénieur civil en date du 22 avril 1848 et déposé à l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville le dit lot de terre mesure au pied américain selon le dit plan vingt cinq pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.
Acquis par le défendeur dans l'affaire ci dessus de Simon Yerger ou Yager, selon un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville, le 13 août 1878.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4nov—4 11 18 25—2 7 déc

VENTE DE CONSTABLE.

James Jones vs Charles Howald.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 151 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 6 décembre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir: Deux (2) certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances situés dans le Troisième District de cette ville, désignés comme les lots Nos 4 et 5 de l'îlet No [illegible] compris entre les rues St Claude, anciennement Bons Enfants, Presse, Marais et anciennement Morales et St Ferdinand d'après un plan de L. H. Pilié le lot No 5 formant le coin des rues St Claude et Presse les dits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St Claude sur 100 pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans.
4 nov—11 18 25 6 déc

J. J. Foley Mme Ellen Martin, subrogée vs Paul A. [illegible] Avet.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 70—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville Vendredi le 24 décembre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues Labarpe, Lapeyrouse, Derbigny et Roman, le dit lot mesure 24 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de [illegible] pieds à la rue La harpe selon un plan dressé par Arthur De Armas et annexé à un acte passé le 17 juillet 1870 pardevant C. J. Kerr notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
23nov—30 7 14 21 24déc Constable.

B. Haley vs. Octave Foy.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS No 413—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 100 rue Marais, Deuxième District de cette ville SAMEDI 11 décembre 1880, à 11 heures du matin
Un lot de meubles et divers effets mobiliers.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable.
30nov—30 déc 6 11

H. M. et M. J. Montgomery vs A. L. Gervin.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans je procéderai à la vente à l'encan dans mon entrepôt, coin Toledano et Tchoupitoulas, JEUDI 2 Décembre, 1880 à midi, des propriétés suivante, à savoir:
Un lot de meuble, selon un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
21 nov—21, 27, déc. 2. Constable.

James W. Kennedy vs. Edward Joseph—No 312.
James W. Kennedy vs. Mme Fitcher.—No 313

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 101 rue St Louis, entre celles Bourbon et Dauphine, Deuxième District de cette ville, MARDI, le 7 décembre 1880, à 11 heures du matin:
Deux lots de meubles et divers objets mobiliers.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable.
25nov—25 30—7déc

REUNION DE CREANCIERS.

Daniel Hamill vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1417—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du demandeur soit convoquée pardevant Octave Morel, notaire à son bureau No 5 rue Carondelet, le cinquième jour de janvier 1881 à midi à l'effet de délibérer sur la demande d'atermoiement et de décider, s'il y a lieu de l'accorder. Que J. A. Nixon Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre la personne et les biens du dit demandeur soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1880
Signé: HENRI L. LAZARUS juge.
Pour copie conforme:
H. MIESTER, greffier.
30nov—30, déc. 14, 29.

JULES MANAUD,

Marchand de vins et de liqueurs au détail.
No 244 et 246 rue Poydras, coin Rempart

A vendre au détail:
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

		gallon.
50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à		$1 00
California Zinfandel No 1		80
" " No 2		70
Claret		60
Vin blanc, Gutedel		1 00
Riesling		90
Hock		75

Vin pour famille à $2,50 la douzaine.
Vin du Rhin, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c.
Angélica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
26 juin—1 an.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 28 novembre 1880.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN

Augé Ernest	Gonzales Rafael C.
Bertin J A	Langone Giuseppe,
Bernet Jean Marie	Ludolg Antoine
Berido Vicenzo,	Patrina Luigi,
Cambon S	Pelloat Pierre,
Cutrone Cono,	Philippo Mr (constructeur)
Duchein Laurent,	
Flatt, Scalli & Co,	St Martin Alex
Ferrancini Jean	Silvia Giuseppe,
Girod Giovani Francesco,	Sestan Armand,
Guiglardo Giovani,	

LISTE DE DAMES.

Paulston Emma Mme.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

Rue St-Philippe, entre Roman et Derbigny.

Succession de Marie Antoinette Freyd, No 251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—VENDREDI, 31 décembre 1880, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 novembre 1880, la propriété ci-après décrite, à savoir
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 1 de l'îlet K, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Derbigny et Roman; ledit lot de terre mesure 31 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces et 3 lignes, selon un plan annexé à un acte passé par levant T. Seghers, notaire, le 10 mars 1837, la dite propriété a été achetée par la défunte Marie Antoinette Freyd par acte passé le 29 octobre 1840 pardevant Joseph Cuvillier, notaire.
Conditions—Comptant—Les taxes dues et exigibles en 1881 seront payées par l'acquéreur en plus du prix d'adjudication. L'acquéreur sera en outre requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, aux frais de l'acquéreur.
30nov—30 déc 4,11,21,28,31

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
RÉSIDENCE ÉLÉGANTE ET CONFORTABLE AVEC BEAUX TERRAINS, COIN DES RUES TROISIÈME ET CHESTNUT.
Dans un voisinage charmant.
Succession de Mme Mary Ann Marshall, veuve de Hanson B. Creasp, décédée.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 14. Pour un partage.
A LONGS TERMES. A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.—W. I. Hodgson, encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 4 décembre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans en date du 1er novembre 1880, Dossier No 14, pour le compte de la succession de Mme Mary Ann Marshall épouse de Hanson B. Creasp, décédée à l'encan il sera vendu:
UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 56, borné par les rues Troisième, Seconde, Chestnut et Coliseum (anciennement Fauquemine) étant des parties des lots 1, 2, 3 et 4 mesurant à peu près 86 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Troisième sur une profondeur et façade à la rue Chestnut d'environ 112 pieds 10 pouces le tout plus ou moins, conformément à un plan dressé par L. F. Nichols, architecte en date du 23 janvier 1847 et déposé comme le plan No 46 dans le bureau de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville et a été acheté comme suit, à savoir: les dits lots Nos 1 et 2 de Joseph D. Phelps conformément à un acte par devant E. C. Lewis anciennement notaire en cette ville le 5 décembre 1854, et les dits lots Nos 3 et 4 par achat de Harriet Eugene Levon, épouse de Philip Fin, conformément à un acte pardevant L. R. Kenny anciennement notaire le 16 août 1851.
Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, confortable et recouverte en ardoises, contenant corridor aile et deux édifices dans le fond à deux étages, gaz, cuve, etc. Wing Verandah, en fer, etc.
Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêts et toutes les clauses usuelles de garantie du jour de la vente, y inclus hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, les taxes et transfert de la propriété. Les paiements à crédits devront être divisés en billets au gré des parties intéressées 10 0/0 du montant de l'enchère devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente l'acquéreur assumant en outre de l'enchère les taxes dues et exigibles en 1881.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 nov 7 14 21 28 4 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à Carrollton faisant face à l'avenue S. Charles.

Successions consolidées de Thomas Clavey et de son épouse, tous deux décédés.
Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Dossier No 1075.
A des conditions faciles à l'encan

PAR NASH & HODGSON. W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 11 décembre 1880 à midi à la Bourse d'encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'honorable A. L. Tissot juge de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 6 mars 1880, et signé le 11 avril 1879 dossier No 40,069 et d'un ordre supplémentaire en amende de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E date du 4 novembre 1880, dossier No 1075 dans l'affaire des successions consolidées de Thomas Clavey et sa femme tous deux décédés pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville (anciennement ville de Carrollton) dans l'îlet No 23 borné par l'Avenue Canal l'Avenue St Charles (anciennement rue Premier), les rues Short et Hampson désigné par le lot No 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de 122 pieds le tout plus ou moins entre lignes parallèles.
Termes et conditions—La moitié comptant sur les lieux et le reste à un an des billets divisés en quatre coupons à la convenance des parties intéressées avec 8 pour cent d'intérêt et hypothèque spéciale et privilège de vendeur du jour de la vente. Les clauses d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, devant être incluses dans l'hypothèque.
Acte de vente pardevant A. [illegible] notaire aux frais des acquéreurs, en outre des taxes dues et exigibles en 1881.
7 Nov—7 14 21 28 déc 5 et 11.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Peter Gardner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Desiderius Gardner administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 nov—4 8 déc

Bureau de la New Orleans and Carrollton Railroad Company—Pour l'agrément de nos clients—Par suite du mauvais état des rues les districts supérieurs, cette compagnie délivrera jusqu'à nouvel ordre le fret le long de la route sur l'Avenue St Charles, de la rue Felicity à Carrollton.
Le fret sera reçu à la station. La compagnie ne sera pas responsable du fret après livraison le long de la route entre les deux stations. Les frais de transport seront modérés.
C. V. HAILE,
30nov—3f Surintendant

E. V. Hitch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1435—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par William C. Bradley syndic de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30nov—30 déc 4 8

Succession de John F. Randolph.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1447—Division —— Attendu que Virginia B. Randolph a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feu John F. Randolph, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 nov—4, 8 déc

Succession de Jean Baptiste Cabes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1312—Division C—Attendu que Mme Marie Couget, Veuve de J. B. Cabes a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Jean Baptiste Cabes, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
24nov—24, 28, déc. 3.

Successions de Mr et Mme Jacinto Lobrano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1332—Division —— Attendu que Frank Lobrano, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif pour la succession de feu son père Jacinto Lobrano, et pour des lettres d'administration pour la succession de sa mère décédée intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 nov—23,28—2 déc.

Succession de Gustavus Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1336. Division "A". Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Félix O. Schmidt, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte, et que lodit administrateur soit déchargé.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 nov—23,28—2déc.

Succession de Michael Kilbride.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1419—Division —— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Honora (Kilbride) tutrice administrant dans la succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 nov—déc 2 7.

Succession de Mary Ann Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 770 Division —— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Rév. Thomas J. Kenny, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 nov—27,—2,7déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasin de valeur en briques dans le Deuxième District,

No 144 rue de Chartres, entre Toulouse et Jefferson.

Succession de Barbara Nusbaum, épouse décédée de Fridolin Dinkel, No 375, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—LUNDI 27 décembre 1880 à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans en date du 19 novembre 1880 la propriété ci après décrite:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 4, dans le carré compris entre les rues Chartres, Vieille Levée ou Décatur, Toulouse et Jefferson, sur un plan de Trastour, daté du 7 janvier 1841, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire.
Le dit terrain mesure au pied anglais 16 pieds 3 pouces de face rue de Chartres, sur 43 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Toulouse, 42 pieds 11 1/2 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 18 pieds 2 pouces sur la ligne de derrière parallèle à la rue de Chartres avec l'usage en commun de quatre autres propriétés adjacentes, d'une allée s'ouvrant sur la rue Toulouse et s'étendant de façon à former la ligne de division entre chaque propriété. Les améliorations comprennent ce magasin de valeur en briques à deux étages, avec verandah en fer en face, installations de magasin, gaz, waterwork dans la bâtisse, etc. et porte le No 144 rue de Chartres. Etant la même propriété acquise par le dit Fridolin Dinke de Ramon Viosca par acte exécuté le 22 juin 1866 pardevant O. Drouet, alors notaire en cette ville.
Conditions—Un demi comptant, le reste à un crédit d'un an avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente, en un billet garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant y et les honoraires de l'avocat au taux de 5 0/0 sur le montant de la réclamation en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement de toute partie du prix de la vente, et aussi assumer le paiement des taxes de la dite propriété, payables en 1881 et aura le droit de payer le prix de la vente en totalité au comptant s'il le juge convenable. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23nov—23 30—7 14 21 26déc

Terrain amélioré dans le Troisième District, dans la rue Union, entre les rues Morales et Urquhart

Succession de John Pons. No 141. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 27 décembre 1880 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans en date du 22 novembre 1880 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir.
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent avec tous les droits, voies et avantages y appartenant. Le dit terrain est situé au nouveau faubourg Marigny, troisième district de cette ville, dans l'îlet No 217 compris entre les rues Morales, Urquhart, Union et Bagatelle, sur le plan du dit nouveau faubourg Marigny, lequel plan est déposé à l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain formant partie du susdit plan porte à la rue Union dans l'îlet No 217, a au pied français, 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Termes et conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit en un billet de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date à parfait paiement à l'usage pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement du montant du dit billet. Le tout devant être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra assumer, en plus du prix de la vente, les taxes dues et exigibles en 1880. Il devra en outre faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant W. J. Castell notaire aux frais de l'acquéreur.
23 nov—23 30—déc 7 14 21 26

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

No 151 rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Succession de Victor B. Loez. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 88.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale. SAMEDI, 18 décembre 1880 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 5 novembre 1880 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Remparts, St. Pierre et Bourgogne, mesurant 35 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 100 [illegible] sur l'autre côté, sur la propriété appartenant maintenant ou anciennement à M. Dauzas du côté opposé, la propriété appartenant anciennement ou ayant appartenu anciennement à M. Nagel, et dans le fond par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à M. Boutin, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 151 de la rue Toulouse, et étant la propriété acquise par Mme Adèle Loez, veuve de A. B. Loez de cette vente de Simon G. Dumez par acte passé pardevant A. E. Bienvenu notaire en cette ville en date du 23 mars 1859 et le dit Victor B. Loez a acquis la propriété en question par héritage de sa feu mère Adeline Loez, dans la succession ouverte dans la Cour Civile de District, dossier No 80.
Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans payable en paiements égaux et représentés par deux billets ou plus comme il sera convenu au moment de la vente, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, et assurés par hypothèque et privilège du vendeur avec les clauses usuelles de garantie et honoraires d'avocat. Le l'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant W. J. Castell aux frais de l'acquéreur.
11nov—11,16,22—2,9,16,18déc

Propriétés améliorées dans le Troisième District,

Coin des rues Remparts et Clouet.
Rue Clouet entre celles Remparts et Bourgogne.
Rue Remparts, entre celles Clouet et Louisa.

Succession de Bernard Wellmeyer, No 431, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear Encanteur Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 4 décembre 1880, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un décret de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, signé le 16 novembre 1880 pour le compte de la susdite succession les propriétés ci-après décrites, à savoir—
1° Un lot de terre avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clouet, Bourgogne, Louisa et Remparts, désigné par la lettre B sur un plan annexé à l'acte de vente de la succession de Mlle Pertrand à M. C. Miller, par le présent pardevant A. J. Lewis notaire, le 7 novembre 1879. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 135 pieds 9 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles acheté par le défunt de la succession de Mlle Bertrand, par acte pardevant A. J. Lewis, notaire le 5 novembre 1879.
2° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges etc., qui y appartiennent, situés dans le 3me District de cette ville, bornés par les rues Remparts, Clouet, Bourgogne et Louisa, désignés par les lettres C. D. E. et F. et mesurent comme suit: le lot C mesure 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 94 pieds, le lot D mesure 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 94 pieds; le lot E mesure 35 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 94 pieds et de face à la rue Remparts et forme l'encoignure des rues Clouet et Remparts. Le lot F mesure 41 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 95 pieds.
Les quatre lots de terre ci dessus sont une subdivision de trois lots de terre désignés par les numéros 5, 6 et 7, qui ont été achetés par le défunt comme suit: le lot 5 a une vente faite par le shérif de cette ville le 24 février 1872, enregistré dans le livre 101 fol. 263, dans le bureau de transferts et dans le bureau de l'annotateur livre Q, folios 241, 246, en vertu d'un writ lancé dans l'affaire de A. Rocreraux & Cie, vs. E. Eichelberger, No 3096, Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. Le terrain No 6 fut acquis en échange avec E. Eichelberger en vertu d'un acte passé pardevant O. DeArmas, notaire le 30 avril 1867. Le terrain No 7 fut acquis de Mlle Bertrand, par acte passé pardevant O. DeArmas, notaire, le 1er décembre 1865.
3° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres G et H dans le carré d'îlet borné par les rues Clouet, Remparts, Louisa et St-Claude, et mesurant comme suit: le terrain G, 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face rue Clouet, sur 92 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur et de face rue des Remparts; ainsi que le magasin avec installations et comptoirs, formant l'angle des rues Remparts et Clouet, le terrain H, 35 pieds 7 pouces de face rue des Remparts, sur 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur. Les deux terrains furent acquis par le défunt en question de Hermann Schroeder par acte passé pardevant B. Phillips notaire, le 26 janvier 1854.
Conditions 1/3 comptant et le reste à un et deux ans de crédit payable en sommes égales par des billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par le lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devant renfermer les clauses usuelles d'assurance, d'honoraires d'avocat, etc. etc. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 nov—18,25,2,9,16,18 dec

FRED. N. THAYER & Co.

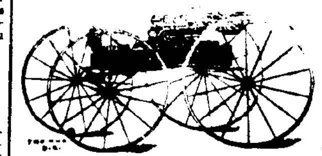

ENTREPOT DE VOITURES.

109 RUE GRAVIER,

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.
Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.
PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.
nis—1an—V&C.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

VENTE SANS RÉSERVE de l'HABITATION "ELISKA" connue sous le nom de l'Habitation "AURORA", UNE HABITATION SUCRIÈRE ET [illegible] de choix dans la paroisse d'Orléans environ 4 milles de la ville. Sur la rive droite du fleuve Mississippi. Et A une très petite distance au dessous et des ateliers du Morgan Great Texas Road, avec une façade considérable sur le fleuve, propre à de grands établissements commerciaux à des [illegible]. Chantiers de Marine et à des [illegible]. De grande valeur et d'un avenir assuré. Ce terrain est également admirablement propre pour l'élevage des bestiaux et l'établissement de jardins potagers et d'orangeries.

PAR C. E. GIRARDEY Encanteur, No 31 rue du Camp — JEUDI [illegible] 1880 à midi, à la Bourse d'Encan St-[illegible] il sera vendu à l'enchère publique—
Cette habitation sucrière de grande valeur connue comme [illegible] tation Eliska ou Aurora située paroisse d'Orléans, sur la rive droite du Mississippi, à environ quatre milles en [illegible] ville de la Nouvelle-Orléans. Cette terre [illegible] 25 1/2 arpents de face sur [illegible] Mississippi, quatorze desquels situés [illegible] supérieur, ont une profondeur de 70 [illegible] les autres, une profondeur de 75 [illegible] faisant un total d'environ 2300 arpents [illegible] portion de terres à sucre et à riz de [illegible] qualité.
Ensemble avec toutes les bâtisses et [illegible] tions qui s'y trouvent, comprenant un [illegible] et une purgerie en briques et couverte [illegible] en ardoises, à pignons en bois fournies des appareils, machine à vapeur d'un [illegible]. La sucrerie, une des chaudières, un grand hangar couvert en ardoises, une étable pour mulets, une grange, des abattoirs pour une forge, un four, des fourneaux, une grande maison de résidence à deux étages, agréable avec de grandes galeries et des quartiers, appartements, remises et écuries en ardoises, cuisine en bois, des dépendances, une maison très confortable, une bonne machine à défoncement, bien et d'autres bâtisses en bois servant à la colte du riz.
Six cents arpents dans le fond [illegible] ont été plantés de riz et les piastres l'arpent conviennent [illegible] bien de cette partie de la terre expire [illegible] 1880.
Il y a environ 200 arpents plantés [illegible] la plus grande partie de ces [illegible] du plant qui a été mis en terre [illegible] dont une partie a été mise en [illegible] grande quantité de terres [illegible] convertie pour fumer la terre [illegible] d'environ 500 jeunes orangers, dont [illegible] est en rapport. Egalement [illegible] des pruniers des pêchers, des [illegible] gniers et d'autres arbres tous en [illegible] terre est bien fossée de cyprès [illegible] y a en outre un bon pâturage et un [illegible] d'épicerie, loué.
Avec l'habitation il sera vendu [illegible] les instruments aratoires, tels que [illegible] charrues, herses, bêches, pelles, [illegible] etc., des couteaux à cannes, [illegible] à moissonner des haches [illegible] à foin et les mules qui [illegible] place et qui s'y trouvent amplement [illegible] d'une année.
Une partie de la terre est cultivée et en vertu d'un arrangement [illegible] avoir droit à la moitié de la [illegible] comme compensation de ses services. Cette culture acquiert de [illegible] grâce aux facilités de transport [illegible] tenant avec le Nord [illegible] et l'Ouest [illegible] net de donner des bénéfices [illegible] moins égaux à ceux des grandes cultures.
La terre étant en excellent état et [illegible] tout à proximité de la ville avec [illegible] tous pour s'y rendre et pour transporter [illegible] de l'habitation [illegible] choix constitue un placement sûr [illegible] Possession en sera donnée [illegible] 1881. La maison de résidence [illegible] que quinze jours après la conclusion de la vente.
Les personnes désireuses de visiter [illegible] pourront le faire en s'adressant à [illegible] ou sur les lieux.
Conditions—Un tiers comptant et [illegible] 2, 3 et 4 ans de crédit, [illegible] l'acquéreur d'augmenter la somme [illegible] tant et de réduire la portion à [illegible] le dernier [illegible] d'un montant égal, payable tous [illegible] ans spécialement par hypothèque [illegible] vendeur portant toutes [illegible] de 8 0/0 d'intérêt par an à partir [illegible] vente jusqu'à parfait paiement [illegible] d'avocat dans l'éventualité [illegible] le recouvrement des billets. Les [illegible] rations devant être tenues [illegible] moins un tiers de la somme [illegible] ires transférée au vendeur. L'acquéreur [illegible] le paiement des taxes [illegible] 1881 en sus du prix d'adjudication [illegible] fait.
L'acte de vente pardevant A. D. [illegible] aux frais de l'acquéreur.
17 nov—au 21 26,27 28—4 11 déc

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Lot de terre sur l'Avenue St [illegible]
Une résidence (cottage) dans le [illegible] district.
Succession de [illegible] A. W. Milthack. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas [illegible], Encanteur—Bureau No 17 rue [illegible] SAMEDI 18 décembre 1880 à [illegible] d'un décret de l'Honorable [illegible] juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C [illegible] novembre 1880, il sera vendu à l'encan [illegible] compte de la succession de [illegible] A. W. [illegible] propriétés ci-après décrites.
1. L'îlet ou portion de terre situé [illegible] borné par les rues Nayades ou [illegible] Prytanée, Amelia et Antonine [illegible] pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue [illegible] 417 pieds 0 pouces de face sur la rue [illegible] 42 pieds de face à la rue Prytanée [illegible] pieds de face à la rue Amelia. Le [illegible] certificat de H. C. Brown, voyer, [illegible] Jefferson en date du 12 février 1856 [illegible] pour référence à un acte passé [illegible] Barnett, notaire, en date du 19 mars [illegible].
2.—PROPRIETÉ DU TROISIÈME [illegible]
Un lot de terre ensemble avec [illegible] améliorations qui s'y trouvent dans [illegible] Troisième District de cette ville dans [illegible] rues Dauphine, anciennement [illegible] Bourbon, anciennement Bagatelle [illegible] anciennement Craps et Union [illegible] No 6 mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur [illegible] pieds à la rue Dauphine sur [illegible] est des dites rues. Le même lot [illegible] une cottage, presque neuf [illegible] avec mansarde avec un grand terrain [illegible] terrain plus ou moins à deux étages [illegible] trois lignes de chemins de fer [illegible] qu'à midi de la rue de l'Esplanade.
Termes et conditions de la vente: [illegible] propriété foncière un tiers comptant [illegible] crédit en un et deux ans du jour [illegible] billets des acquéreurs à leur propre [illegible] ordre endossés, portant un intérêt de [illegible] par an du jour de la vente jusqu'à [illegible] honoraires d'avocat avec la clause pénale de [illegible] pour cent en cas de procès pour [illegible] le montant des billets garantis par [illegible] spéciale et privilège de vendeur [illegible] propriété vendue, les assurées et les polices [illegible] détenteurs des billets, et les [illegible] devront assumer en sus du montant [illegible] le paiement de toutes taxes dues [illegible].
Acte de vente aux frais des [illegible] vant Marcel T. Ducros notaire [illegible]
14 nov—14 20 27—déc 4,11,12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

L'HABITATION SUCRIÈRE [illegible]

Près de Centreville, dans la Paroisse [illegible]

A l'encan, pour clore une Succession

Succession de ROBERT McDOWELL

No 41 608—Ci-devant Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans transférée au No 1341 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas [illegible], encanteur, Bureaux No 17 rue [illegible] Nouvelle-Orléans—MERCREDI [illegible] 1880, à midi, à la Bourse d'encan [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] ordre de vente accordé par le ci-devant Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus le 10 janvier [illegible] sera vendu à l'encan la propriété [illegible] après à savoir:
Ce certain morceau de terre [illegible] une habitation sucrière, située dans la [illegible] Ste-Marie, dans cet Etat, près de la [illegible] trevine et connu sous le nom de HAB[illegible] PHILLIPS, ayant 200 arpents [illegible] plus ou moins, borné en partie au [illegible] par les terres de Mme Shakespeare Allen, et par les terres de Mme Cary et autres [illegible] les terres de A. D. Stewart, maintenant [illegible] Constant A. Byrne, au sud par les [illegible] succession de feu J. E. Lacy, et [illegible] chemin de Bayou Salé, ensemble avec [illegible] améliorations qui s'y trouvent, comprenant [illegible] de résidence, quartiers, granges, [illegible] moulin, machines, bouilloires et [illegible] accessoires, ustensiles d'habitation, [illegible] aratoires, mulets, charrettes, mais, [illegible] trouvent maintenant et qui appartiennent [illegible] bitation, et assez de plant de cannes pour [illegible] à peu près 25 arpents, aussi à peu [illegible] pente de souche.
Conditions—Comptant un dépôt de [illegible] cent sera requis au moment et lieu de [illegible]
Acte de vente aux frais de l'acquéreur [illegible] vant John G. Eustis, notaire.
25 nov—25 déc 4,11,18,25,28,29

PAR B. ONORATO.

Montres et chaînes en or, linge de corps [illegible] serie et objets de Bohème, savons pour [illegible] lette, meubles de maison, bail, &c.
Succession de Ernest Lefebvre — No 11 [illegible] Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau rue Royale—MERCREDI, 8 décembre à 10 1/2 heures du matin au local No [illegible] Royale entre celles Douane et Bienville [illegible] le Deuxième District de l'Hon. Cour Civile [illegible] en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile [illegible] trict pour la paroisse d'Orléans, Di[illegible] date du 26 novembre 1880, les objets [illegible] décrits à savoir:
Le contenu du magasin No 41 de la rue [illegible] le comprenant meubles de maison, [illegible] res, linge de corps, chinoiseries, objets [illegible] hème, savons pour toilette, montres et [illegible] or bijouterie, aussi le privilège du bail [illegible] magasin expirant le 30 septembre 1881, à [illegible] de $75 par mois payables d'avance.
Conditions comptant sur les lieux.
27nov—27—déc4,8

Propriété sur la rue du Port, entre celles [illegible] quhart et Morales, à l'encan—Succession [illegible] M. et Mme Henry Rahe—No 926—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR B. ONORATO, encanteur — Bureau rue Royale—SAMEDI, 18 décembre 1880 midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de district, pour la paroisse d'Orléans, division B. en date du 11 novembre 1880, la propriété ci-après décrite—
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 26 de l'îlet No 15, borné par les rues Port, St Ferdinand, Urquhart et Morales, le dit lot mesure au pied américain 28 pouces et 4 lignes de face à la rue Port, sur une profondeur de 131 pieds 0 pouces et 2 lignes.
Conditions comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13, 27, déc 4, 11, 18.